

**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE SPÉCIALE**

**LE LUNDI 28 AOÛT 2023 – 18 H 30**

---

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi 28 août 2023 à 18 h 30, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères Geneviève Hébert, Sylvie Guévin, Pascale Pinette et messieurs les conseillers Luc Darsigny, Pierre Blais, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Dominique St-Pierre, directrice générale et Annick Lafontaine, greffière.

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Poste de brigadier – embauche
5. Demande de dérogation mineure pour le 1205, rang de la Rivière Nord – Modification de la résolution numéro 10-07-2023
6. Travaux rues Saint-Paul et Saint-Joseph – octroi du mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux et l'analyse de sols
7. Conversion des luminaires de rues au DEL – autoriser le paiement avec appropriation de surplus
8. Travaux rue des Hérons – autoriser le paiement du décompte progressif # 7 et réception définitive des travaux de pavage
9. Période de questions et levée de la séance

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

---

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

---

**Résolution 28-08-2023**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 28 août 2023 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**Résolution 29-08-2023**

**4. POSTE DE BRIGADIER – EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT qu'un poste de brigadier est vacant;

En conséquence, il est proposé par Geneviève Hébert, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

D'autoriser l'embauche de M<sup>me</sup> Mireille Dubois à titre de brigadière, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2023-2024, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

Arrivée du conseiller Pierre Blais à 18 h 34.

---

### **Résolution 30-08-2023**

#### **5. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1205, RANG DE LA RIVIÈRE NORD – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 10-07-2023**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 10-07-2023 adoptée lors de la séance régulière du 4 juillet 2023 qui accorde la demande de dérogation mineure pour l'érection d'une enseigne d'une hauteur de 12 mètres au lieu de la norme prescrite de 7 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande initiale est de 14 mètres au lieu de 12 mètres;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

DE modifier le 2<sup>e</sup> paragraphe de la résolution numéro 10-07-2023 afin de le lire comme suit :

« CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite installer une enseigne sur poteau de 14 mètres de haut au lieu de la norme prescrite de 7 mètres; »

ET DE modifier le dernier paragraphe de la résolution numéro 10-07-2023 afin de le lire comme suit :

« D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure pour l'érection d'une enseigne d'une hauteur de 14 mètres au lieu de la norme prescrite de 7 mètres. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

### **Résolution 31-08-2023**

#### **6. TRAVAUX RUES SAINT-PAUL ET SAINT-JOSEPH – OCTROI DU MANDAT POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET L'ANALYSE DE SOLS**

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Laboratoires de la Montérégie pour le contrôle qualitatif des matériaux et l'analyse de sols concernant les travaux sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph datée du 28 juin 2023;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE le conseil octroie le mandat à la compagnie Laboratoires de la Montérégie pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et l'analyse de sols concernant les travaux sur les rues Saint-Paul et Saint-Joseph, pour un montant forfaitaire de 17 355 \$, plus taxes, conformément à leur offre de services professionnels datée du 28 juin 2023.

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce contrat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci.

Tous les documents utilisés par la Ville de Saint-Pie pour cet appel d'offres font partie intégrante du contrat et il en est de même pour la soumission produite par la compagnie Laboratoires de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Code budgétaire : 23-050-45-721-08

---

### **Résolution 32-08-2023**

## **7. CONVERSION DES LUMINAIRES DE RUES AU DEL – AUTORISER LE PAIEMENT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS**

CONSIDÉRANT les résolutions # 13-08-2022 et # 20-12-2022 dans lesquelles le conseil adhère à l'appel d'offres de la FQM pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL et autorise la signature du contrat avec la compagnie Énergère inc.;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 9758 d'un montant de 3 375.64 \$, incluant les taxes ainsi qu'une retenue de 326.22 \$, plus taxes, de la compagnie Énergère inc., concernant la fourniture de luminaires de rues au DEL;

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce contrat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Code budgétaire : 23-040-34-721-00

---

### **Résolution 33-08-2023**

## **8. TRAVAUX RUE DES HÉRONS – AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 7 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE PAVAGE**

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Tetra Tech QI inc. en date du 18 août 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement du décompte progressif # 7 concernant les travaux sur la rue des Hérons à Excavation M. Leclerc pour un montant de 4 899,46 \$, incluant toutes les taxes applicables et la libération de la retenue contractuelle appliquée sur les travaux de construction de la couche d'usure du revêtement bitumineux de la chaussée de façon à prononcer la réception définitive des travaux.

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce contrat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Code budgétaire : 23-050-43-721-06

---

### **Résolution 34-08-2023**

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Pascale Pinette et résolu :

QUE la séance soit levée à 18 h 42.

Adoptée à l'unanimité des conseillers